



Signataire : Stefan Balaban

Date de dépôt : 1^{er} octobre 2026

Question écrite urgente

Absentéisme et turn-over au service de la pédagogie spécialisée de l'OCEJ : le département peine-t-il à retenir ses équipes ?

Le service de la pédagogie spécialisée (SPS), rattaché à l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse (OCEJ), assure le suivi administratif des dossiers des élèves relevant de l'enseignement spécialisé, en lien avec les gestionnaires de dossiers et des thérapeutes (logopédistes, psychomotriciens, etc.).

Plusieurs signaux indiquent un absentéisme préoccupant et un renouvellement fréquent du personnel au sein de ce service, aussi bien du côté des gestionnaires que des thérapeutes. Une telle instabilité n'est pas sans conséquence : elle pèse sur la continuité du suivi des dossiers, alourdit la charge de travail des collaborateurs restants et interroge sur les conditions de travail et l'organisation du service, susceptibles d'expliquer un tel phénomène.

Une telle rotation entraîne également une perte de savoir-faire difficilement compensable, chaque départ emportant avec lui une connaissance fine des dossiers. A terme, c'est la qualité du service rendu aux bénéficiaires et à leurs familles qui s'en trouve directement affectée, ces derniers devant régulièrement composer avec de nouveaux interlocuteurs et des ruptures dans le suivi de leur dossier.

QUESTION 1

Quel est le taux d'absentéisme des gestionnaires du service administratif et des thérapeutes dans l'enseignement spécialisé de l'OCEJ, sur les trois dernières années ?

QUESTION 2

Quel est le taux de turn-over constaté pour ces deux catégories de collaborateurs sur les trois dernières années ?

QUESTION 3

Le département a-t-il examiné les raisons de cette situation et partage-t-il le constat qu'elle entraîne une perte de savoir-faire et une baisse de la qualité du service rendu aux bénéficiaires et à leurs familles ? Si oui, quelles mesures ont été prises ou sont envisagées pour réduire l'absentéisme et le turn-over au sein de ce service, et pour permettre un retour dans les meilleures conditions possibles pour les collaborateurs concernés, tout en assurant la continuité et la qualité du suivi des élèves et de leurs familles ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera aux présentes questions.